



LEGATION OF SWITZERLAND  
FOR CEYLON

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No. <i>Ceylon 842.8</i> <i>UB</i>	
GATT	
EE	
R 19. SEP. 1963	
COLOMBEG, Upper Chatham Street Tel. 79483 P.O. Box 340	
Kopie c. 1	

le 13 septembre 1963

Ref.: N.250 - CD/ei  
M.112

ad Fa.Ceyl.842.0.AVA/842.8.UK

à la Division du commerce  
du Département fédéral de l'économie  
publique  
B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

CEYLAN: Produits horlogers  
et exportations suisses

Faisant suite à notre échange de correspondance et plus spécialement à ma lettre du 26 août concernant nos relations commerciales avec Ceylan, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai eu un entretien ce matin avec M. T.E. Gooneratne, Chef de la Division économique et principal collaborateur de M. T.B. Ilangaratne, Ministre des Finances.

Fonctionnaire de haut rang, M. Gooneratne occupe un poste économique important. Nullement épris de doctrines réactionnaires, bien que se conformant aux principes suivis par l'actuel Gouvernement, il semble partisan du maintien du système traditionnel, ne serait-ce que du fait de ses liens avec l'Occident et les pays européens, y compris la Suisse à laquelle le rattachent de lumineux souvenirs. Il est parfaitement au courant de la position défavorable de notre pays en face de la politique restrictive adoptée par les Autorités locales, dès le mois d'août 1960. Il aimerait remédier à cette situation, ou pour le moins trouver un moyen prouvant la bonne volonté de Ceylan à notre égard afin de dissiper auprès de nos dirigeants le malaise qui, peut-être, s'est emparé de leur esprit à la suite du déclin de nos transactions réciproques. G. m'assure que cette pensée est partagée par son Ministre, M. Ilangaratne, qui attacherait du prix au développement de nos relations.

Ces bons sentiments - en harmonie avec l'impression agréable que nous avons recueillie, M. Cuttat et moi-même, lors de notre visite à M. Ilangaratne en juin dernier - seraient de nature, cas échéant, à ouvrir l'accès d'une voie fermée jusqu'à maintenant. Mais, le Représentant du Ministère des Finances signale les obstacles s'élevant sur le chemin:



- 2 -

- 1) Les montres (elles restent notre position avancée, 40% de nos exportations en 1958, 71% en 1960) figurent au nombre des articles non essentiels à la majorité de la population ceylanaise; cependant, ce handicap pourrait à la rigueur être surmonté ou pour le moins s'abaisser à la suite d'une décision de la Commission des contingents.
- 2) La difficulté majeure réside ailleurs, la montre suisse représentant ici un article délicat qu'il convient de manier avec prudence. Il suffirait que des allocations fussent octroyées pour que le Parlement s'en saisît et que l'affaire prit un caractère politique.

M. G. me rappelle à ce propos la période d'euphorie du premier semestre 1960 au cours de laquelle les commerçants locaux multiplièrent les achats de montres suisses qui passèrent de Fr. 18,5 millions pour les 12 mois de 1959 à Fr. 26,8 millions pour six mois de 1960. Mon interlocuteur souligne en outre les déclarations intempestives du Ministre du Commerce de cette période, Sir Razik Fareed, prêchant la bonne parole en conseillant aux femmes ceylanaises de porter deux montres, l'une à chaque poignet. Cette plaisanterie n'a jamais été au goût d'un certain nombre de députés qui accusèrent même ce Ministre de collusion avec l'industrie suisse.

- 3) Les montres appartiennent à la catégorie des produits de contrebande les plus florissants, non seulement à l'entrée, mais également à la sortie du territoire. Introduites actuellement en fraude de Singapour et Hong Kong, vendues sur place à des prix sans limite, elles sont également exportées vers l'Inde lorsque Ceylan alloue des crédits spécifiques à leur importation.

Il résulte de ces remarques que les Autorités se trouvent dans une fâcheuse position pour ranimer nos échanges par le moyen de la reprise des importations horlogères. D'un côté, le Gouvernement n'ose pour l'instant affronter les réactions probables d'un Parlement à l'affût de la moindre critique et, de l'autre, il estime regrettable d'allouer des devises pour l'achat d'un article destiné en grande partie à l'approvisionnement illicite des marchands indiens. Dès lors, M.G. souhaiterait nous aider dans un autre domaine, celui de l'exportation de machines suisses par exemple, de nature, selon lui, à trouver un débouché à Ceylan. Il me demande en outre si nous ne pourrions offrir certaines facilités à cet égard, telles que des crédits à long terme à

- 3 -

*Dehner* }  
 l'instar de l'Allemagne, de la France, et d'autres nations occidentales. Pour lui, ce serait là une manière infiniment plus facile de ranimer nos échanges car les exportations de ce genre ne se heurtent pas à des obstacles particuliers comme c'est le cas pour l'horlogerie.

J'ai développé à mon tour divers arguments, dont voici le résumé: Il ne me paraît plus possible, ai-je relevé, de continuer à mettre en évidence, comme on le fait encore, la balance commerciale déficitaire de Ceylan et la diminution des réserves de change pour expliquer l'arrêt des importations d'origine suisse. Au cours de ces six premiers mois, la balance présente un surplus de 177 millions de roupies. Il est exact, toutefois, que la Suisse est défavorisée en raison de la nature même de sa production industrielle, réservée généralement à des consommateurs d'un niveau plutôt élevé. Mais notre situation actuelle n'en est pas moins des plus désavantageuses. Et je demande à M. G. quelle serait sa réaction si depuis trois ans, les propriétaires des 1000 usines de thé ne cessaient de le harceler pour que la Suisse acceptât enfin l'entrée d'un kilo de thé de Ceylan dans son territoire. Le Gouvernement que je représente ici se trouve dans une position semblable, ai-je ajouté, en face de la multitude des fabricants d'horlogerie - industrie comparable par son importance à celle du thé de Ceylan - qui interviennent pour la reprise des relations avec un marché ayant si longtemps compté au nombre des débouchés traditionnels. Cette comparaison, développée intentionnellement de manière peut-être osée, semble frapper mon interlocuteur, surtout que je précise qu'un geste devrait être fait pour marquer une bonne volonté que l'on dit évidente et faciliter au besoin l'assistance technique dans le domaine des bourses d'étude.  
 M.G. me demande alors à quel montant il conviendrait fixer le geste sollicité. Je me garde de citer un chiffre, mais après discussion, la somme de 100'000 roupies pour l'octroi de premières licences de montres est articulée. Aucune assurance cependant ne peut être faite à ce sujet, car si le prénommé est prêt à défendre sincèrement notre thèse, il ne dispose pas du pouvoir de décision. Il me promet néanmoins qu'en sa qualité de membre de la Commission des contingents, il mettra en avant le point de vue que nous venons d'explorer ensemble.

\* \* \*

Je crois, maintenant, avoir accompli le maximum de démarches que l'on peut raisonnablement attendre à propos de la défense de nos intérêts horlogers. Ceux-ci revêtent un aspect assez délicat, étant donné la nature même de l'article en cause et, je me permets d'ajouter, la manière parfois déconcertante de certains fabricants, trop enclins à exécuter des commandes importantes sans s'enquérir suffisamment de la qualité du réceptionnaire ni des lois locales régissant le commerce d'importation. Quant aux difficultés énumérées à l'instant, elles tirent leur origine foncière de la politique générale du Gouvernement actuel (Gouvernement élu, ne l'oublions pas, par les compagnards et la masse du petit peuple), qui vise à l'implantation d'un socialisme d'Etat, dessein peu compatible avec le respect intégral et surtout le développement du commerce privé dont dépend précisément la reprise de nos ventes horlogères. Aussi, lorsque le jour viendra où celles-ci reprendront le chemin de Ceylan, est-il à présumer qu'en dehors de la clientèle habituelle, un effort devra être entrepris pour étendre les relations avec les institutions officielles qui seront probablement demain les principaux pourvoyeurs et distributeurs d'articles de consommation, surtout si le projet de nationaliser le commerce devait se concrétiser.

*Ant Sache  
des  
Industrie*

\* \* \*

*ERG ca. 1 Mio  
entfällt heute praktisch  
auf Chemie*

*Sollten wir  
hierfür reisen?*

Au sujet de l'accroissement de nos ventes de machines, tel que le suggère M. Gooneratne, la question mériterait attention. Cependant, notre position apparaît moins bonne que celle de nos concurrents qui offrent généralement de meilleurs prix et surtout des conditions de paiement avantageuses pour un matériel d'équipement d'une qualité répondant aux coutumes locales, lequel souvent n'entre pas dans la gamme de notre production. Mais dans ce domaine, l'on doit reconnaître qu'aucun effort sérieux de pénétration n'a été entrepris de notre part, à l'exception de spécialités comme les machines à écrire, à calculer, la fine mécanique, qui bénéficient ici d'une renommée étendue. Il est vrai que le marché manque d'attraits, il est fort étroit et travaillé par une concurrence utilisant des méthodes que nous ne connaissons pas. Il n'empêche que la Suisse n'apparaît dans nulle grande réalisation; elle est absente dans les oeuvres hydro-électriques, cela contrairement à la France, qui installe actuellement les turbines de l'importante usine de Norton Bridge. Or, notre voisine n'est pas membre du Commonwealth, ni de la Conférence du Plan de Colombo

- 5 -

mais, en revanche, elle y met le prix et recourt comme d'autres pays à des moyens adéquats dont, entre autres, les invitations à Paris des personnalités du monde de la politique et des affaires. Cette manière d'agir est pratiquée sur une grande échelle par l'Allemagne occidentale et les régimes socialistes, voire même par la Grande-Bretagne dont le puissant Board of Trade vient d'accueillir pendant dix jours le Ministre du Commerce et sa femme.

\* \* \*

En conclusion de cet exposé, je crois pouvoir dire, avec la retenue qu'il sied de témoigner à l'égard de toute situation prévalant à Ceylan, que j'ai trouvé auprès du Ministère des Finances une attitude très amicale et apparemment sincère à notre endroit, augmentée d'un désir de faciliter l'amélioration de nos échanges. Toutefois, la reprise du courant régulier de nos exportations horlogères soulève de nombreux obstacles qu'il s'avère malaisé de contourner en ce moment. Pour l'instant, accueillons comme manifestation de bonne volonté l'octroi d'une importante licence pour des machines à écrire et à calculer, alors que fabricants et clients estimaient leur chance évanouie. Celle-ci devint réalité à la suite de deux démarches de la Légation qui note, pour la première fois, un résultat concret à ses patients efforts.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'affaires de Suisse a.i.:

*Leuchard*

cc: N.D.  
Aff.Pol.